Commission
des Titres d'Ingénieur

Décision
n° 2013/04-08 relative
à l'habilitation de l'école SUPBIOTECH à délivrer le titre d'ingénieur diplômé

Objet :

C : *première demande d'habilitation à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de SUPBIOTECH en formation initiale sous statut d'étudiant à compter du 1er septembre 2013*

- Vu la demande présentée par l'école dans le cadre de la procédure générale d'évaluation et d'habilitation des formations d'ingénieurs

- Vu le rapport établi par Corinne CABASSUD (rapporteure principale), Laurent MAHIEU (membre), Michel TROQUET (expert), Joao CRESPO (expert) et Patrick OBERTELLI (expert)

- Entendu Vanessa PROUX, directrice de l'école, et Ludivine MONCEAU, directrice des études.

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Dans l'état actuel du dossier, la Commission **n'habilite pas** l'établissement **SUPBIOTECH** à délivrer un titre d'ingénieur.

Dans l'éventualité où la direction de l'école déposerait in nouveau dossier, la commission l'invite à se référer au document « Références et orientations » ainsi qu'au rapport de mission qui lui a été transmis.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 9 avril 2013
Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 14 mai 2013

Le président

Philippe MASSÉ